Cinquante cinquième année. - N ° 221 A Samedi 13 et dimanche 14 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1358

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

964 506 687 RCS Lyon.
OPAL.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1181858.00 EUR.
Adresse : 236, Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952-1962, 69009 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE La société OPAL, société par actions simplifiée au capital de 1.181.858,00 euros, dont le siège social est situé 236, rue des combattants en Afrique du Nord 1952-1962 - 69009 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 964 506 687, ET : La société DEMETZ, société par actions simplifiée au capital de 800.000,00 euros, dont le siège social est situé 3, boulevard George Méliès - 94350 Villiers-sur-Marne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 612 042 630, AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 novembre 2021, les sociétés OPAL et DEMETZ ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société DEMETZ par la société OPAL avec effet rétroactif au 1er janvier 2021. La société DEMETZ ferait apport à la société OPAL de la totalité de son actif, soit 3.874.794,00 €, à charge de la totalité de son passif, soit 2.959.559,00 €. Soit un actif net global apporté de 875.235,00 €. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce, il ne serait pas procédé à l'échange des actions de la société DEMETZ détenues par la société OPAL (renonciation), soit 1.750 actions de la société DEMETZ. En rémunération de cet apport net et compte tenu de la renonciation de la société OPAL à la fraction de l'augmentation de capital correspondant à ses propres droits dans l'apport de la société DEMETZ, 53.183 actions de valeur nominale de 2,00 €, entièrement libérées, seraient créées par la société OPAL à titre d'augmentation de son capital social qui serait porté ainsi de 1.181.858,00 € à 1.288.224,00 €. Les 53.183 actions nouvelles seraient attribuées en totalité à la société OPALFI, associée de la société DEMETZ. La prime de fusion s'élèverait globalement à 156.204,50 €. Le mali de fusion s'élèverait globalement à 2.007.335,50 €. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par la collectivité des associés des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lyon au nom de la société OPAL le 10 novembre 2021 et au greffe du Tribunal de commerce de Créteil au nom de la société DEMETZ le 10 novembre 2021. Pour avis..